



Les parents de mon ex compagne me menacent ...

Par **Arnaud13600**, le 11/05/2011 à 12:43

Bonjour,

Ma compagne a quitté le domicile suite à une dispute violente avec des violence des deux cotés. elle me dit avoir déposé une main courante contre moi.

Elle est ensuite retournée chez ses parents avec notre fils depuis moins d'une semaine.

Ceux ci me contacte désormais pour me réclamer de l'argent pour nourrir leur fille et mon fils.

J'ai donné 30 euros à mon ex compagne de la main à la main. Je lui ai proposé une pension de 200€/mois (mon salaire et d'environ 1700€net) en attendant de voir le juge.

Ses parents me réclament donc des sous. Me menace de porter plainte pour une sombre affabulation de vol. De parler de moi à "tout les gens qu'ils vont croiser", prétendre que je tape ma compagne et que je profite d'eux.

Il me menacent aussi d'aller voir 'un juge', pour me faire convoquer pour je ne sais quoi ...

Est ce que je risque réellement quelque chose de leur part ? sachant que le dialogue passe bien avec mon ex compagne, et que nous somme d'accord pour tenter de trouver un terrain d'entente, voire de nous remettre ensemble ... ce qui ne serait pas du tout du gout de ses parents qui n'ont de cesse depuis le début de notre relation que de tenter de nous séparer ...

Quelle sont les chances que leur gesticulation donne un résultat quelconque ?

Merci de vos réponses.

Par **corimaa**, le 11/05/2011 à 13:13

Bonjour, ils peuvent gesticuler comme ils veulent, il faudrait que ce soit votre compagne qui porte plainte contre vous pour violence ou autre, pas eux

La pension alimentaire est d'environ 10% de votre salaire

Si votre compagne revient avec vous, il faudrait mettre une distance avec les beaux parents pendant un petit moment, histoire que le soufflé retombe

Dites leur que vous allez porter plainte contre eux pour diffamation s'ils continuent, que vous avez des preuves (enfin j'espere pour vous) et qu'en vous salissant, ils font du mal à votre enfant, donc qu'ils se comportent en grand parent responsable

Par **Arnaud13600**, le 11/05/2011 à 14:21

Bonjour,

Merci de votre réponse, ma compagne n'a semble il pas envie de porter plainte contre moi, il n'y a de toute façon pas matière à plainte.

Pour ce qui est des preuves, je n'ai pas de preuves que je ne leur ai rien volé, puisque effectivement, je ne leur ai rien volé ... donc comment le prouver ...

Pour le reste, je pense que c'est juste de l'intimidation et qu'ils veulent tenter de profiter de la situation pour nous séparer définitivement d'avec ma compagne, quitte à tenter de me séparer de mon fils, ce que ma compagne n'est pas décidée à faire. Nous envisageons effectivement de nous remettre ensemble à la condition expresse, de son coté comme du mien, de nous éloigner de ses parents.

Je reste donc tranquille, comme vous le conseillez, je vais les informer de mon intention de porter moi aussi plainte pour diffamation si une plainte est déposée par eux.

Je me demandais aussi dans quel condition je peux déposer plainte pour harcèlement ou je ne sais quel terme employer suite à leur virée nocturne devant mon appartement le doigt appuyé en continu sur ma sonnette, leur appels incessants et leur menace de m'empêcher de dormir, de contacter mon employeur et ma famille pour leur raconter leur version des choses etc ...

Merci encore à vous.

Par **mimi493**, le 11/05/2011 à 14:32

La notion de harcèlement n'existe que si

- on est dans le cadre du travail
- le harceleur est un concubin/partenaire/conjoint ou ex de tout ça

De plus, le harcèlement doit avoir des preuves, les appels en sont.